

Demande de dérogation de tonnage

Pour la livraison de divers matériels ou marchandises à effectuer par des camions supérieurs aux 5 tonnes sur des voies communales limitées en tonnage, une demande de dérogation doit être faite auprès du service de Police Municipale sous peine de verbalisation.

Attention une demande ne vaut pas autorisation. Votre demande doit nous parvenir 10 jours minimum avant la livraison afin que nous puissions vous donner une réponse.

Nom de l'entreprise :.....
Adresse :
.....

DEMANDE DE DEROGATION DE TONNAGE

Je soussigné (nom/prénom)
représentant la Société (nom et adresse)

.....
.....

sollicite par la présente une dérogation de tonnage pour :

- livraison
- travaux n° de DP Ou n° de PC.....

Tonnage demandé

Destination (adresse) :

Itinéraire utilisé pour se rendre à la destination ci-dessus :

.....
.....
.....

soit du au

signature du demandeur

tampon de l'entreprise

Date de la demande : le